

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°30 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 24 octobre au 30 octobre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 octobre 2016, au moins 328 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	6
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.5. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE</i>	9
<i>I.6. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION</i>	10
<i>I.7. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION</i>	11
<i>I.8. DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</i>	11
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	12
<i>II.1. DES TIRS ET ATTAQUES ARMEES</i>	12
<i>II.2. LE PHENOMENE DE SUICIDE</i>	13
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	14
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	15

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT : *Agent de Transmission*

BSR : *Bureau Spécial de Recherche*

CDS : *Centre de Santé*

CNC : *Conseil National de la Communication*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédures Pénales*

DDH : *Défenseur des Droits Humains*

EAC : *East African Community*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

EP : *Ecole Primaire*

FNL : *Front National de Libération*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

GMIR : *Groupement Mobile d'Intervention Rapide*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PJ : *Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

V.Q : *Vol Qualifié*

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 7 personnes ont été tuées, au moins 8 cas de torture, au moins 8 personnes ont été portées disparues et au moins 60 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Le bulletin dénonce aussi les cas des personnes retrouvées mortes pendues que certains administratifs qualifient de suicide alors qu'aucune enquête policière n'est faite pour en déterminer les motifs et les circonstances.

Il revient sur des cas de tortures, d'arrestations et de détentions arbitraires qui sont devenus une récurrence inquiétante dans le pays.

La situation du droit à l'alimentation devient de plus en plus inquiétante dans le pays au moment où le mouvement de personnes qui fuient la disette se fait de plus en plus sentir. Au moins 4000 personnes des communes Bugabira, Busoni et Kirundo en province Kirundo ont fui leurs domiciles depuis le mois d'août dernier, ce qui n'empêche pas le pouvoir burundais d'affirmer que l'économie se porte bien et que le pays se suffit à lui-même.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, tué, cinq autres torturés, blessés et arrêtés en commune Matongo, province Kayanza

En date du 29 octobre 2016, les nommés Jean Marie Niyonkuru, Zephyrin Nisabwe, Gervais Bitariho, Janvier Nduwimana, Chadrak et Abel, tous membres du FNL sur la colline Butuhurana, commune Matongo, province Kayanza, ont été battus par des Imbonerakure en complicité avec le chef de poste de police de la localité lors d'une fouille perquisition dirigée contre deux ménages des membres du FNL, aile d'Agathon Rwasa.

Des sources sur place indiquent que Jean Marie Niyonkuru a été battu à mort tandis que les 5 autres ont été grièvement blessés. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au CDS Butuhurana où ils ont passé un peu de temps avant d'être transférés au cachot de police au chef-lieu de la commune Matongo sous l'injonction de l'administrateur de la commune Matongo, du nom de Alexis Hacimana. Leurs proches sont inquiets pour leur sécurité.

I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Une personne enlevée par la police puis portée disparue en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura

Un jeune du nom d'Eric Kwizera, a été enlevé puis porté disparu par la police en date du 28 octobre 2016, à la 2^{ème} avenue de la zone urbaine de Musaga, en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Eric Kwizera, a été appelé par un ami qui l'a invité à se joindre à la 2^{ème} avenue. Arrivé sur le lieu, Eric Kwizera, a trouvé des policiers et Imbonerakure qui l'attendaient. Ils l'ont enlevé et l'ont conduit dans un endroit non encore connu. Les mêmes sources ont indiqué que sa famille a essayé d'appeler sur le téléphone d'Eric Kwizera et par surprise, un policier a répondu en l'informant que leur fils est détenu au SNR. Après, sa famille a eu du courage d'aller le voir au SNR et elle a été informé qu'on l'a transféré au GMIR, région ouest. Sa famille n'a plus de nouvelles de leur fils et s'inquiète pour sa sécurité, car issu du quartier contestataire du 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza.

Un jeune arrêté en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Un jeune du nom d'Igor Manirakiza, a été arrêté par la police en date du 27 octobre 2016, accusé de collaborer avec les groupes rebelles. Selon des sources policières, Igor Manirakiza, un jeune de la zone urbaine de Musaga, qui affirmait avoir collaboré avec les groupes rebelles et qui était sous mandat de recherche, a été arrêté par la police à Ruhwa en province province de Cibitoke. Des sources sur place quant à elles, ont indiqué qu'Igor Manirakiza, travaillait depuis longtemps avec la police et le SNR dans le plan d'arrestation de plusieurs jeunes de la zone urbaine de Musaga ayant participé activement dans les manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza. Il avait également participé dans les massacres du 11 et 12 décembre 2015. Selon les mêmes sources, Igor Manirakiza avait été trouvé en possession d'un fusil lors d'une fouille perquisition en zone urbaine de Musaga, mais au lieu d'être arrêté et traduit en justice, il a été conduit et logé chez le Conseiller à la Présidence chargé de la communication, Willy Nyamitwe . Les habitants de Musaga se sont étonné de cette arrestation et de la façon dont il a été conduit dans un respect inquiétant car des jeunes arrêtés injustement dans ce quartier, sont souvent battus et ligotés avant de disparaître. Ils y voient un montage en cours de préparation, destiné à dénoncer injustement d'autres personnes en vue de les arrêter.

Un enfant enlevé et porté disparu en commune Rutovu, province Bururi

Un enfant de l'EP Rutovu III en première année du nom de Aimé-Blaise Irishura, âgé de 7 ans, fils de Esperance Icigumije, originaire de la colline Bibate , zone Muzenga en commune de Rutovu, a été enlevé et porté disparu depuis le 25 octobre 2016, par des hommes non identifiés. Selon des sources sur place, ces ravisseurs réclament un paiement d'une rançon de 500.000 fbu pour qu'ils le libèrent. Sa famille vit dans une peur panique du fait qu'elle ne sait même pas que leur enfant est encore en vie. L'administration communale et provinciale est mobilisée pour trouver cet enfant.

Six personnes enlevées et portées disparues en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Six jeunes garçons ont été enlevés par des hommes en tenue militaire à bord d'un pick-up, en date du 26 octobre 2016, vers 19 heures. Des sources sur place indiquent que ces jeunes étaient dans un bar appelé « Chez Zebiya » situé à la 16^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Ils ont été conduits dans un endroit inconnu. Selon les mêmes sources, des militaires du poste situé au chef-lieu de la zone urbaine de Cibitoke avaient interdit tout mouvement au-delà de 21 heures.

1.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne arrêtée et torturée en commune et province Ngozi

L'information parvenue à la Ligue Iteka le 28 octobre 2016 a indiqué qu'en date du 8 octobre 2016, le nommé Apollinaire Coyitungiye, âgé de 35 ans, originaire de la colline Gihoma, zone Makaba, commune et province Ngozi, a été arrêté et torturé par le chef de colline qui l'accusait de vol d'arbres du Mont Mukinya. Selon des sources sur place, la victime a été détenue au cachot de la zone Makaba dans des mauvaises conditions et transférée par la suite en date du 11 octobre 2016 au cachot de la PJ Ngozi. Son dossier se trouve au Parquet de Ngozi mais il n'a pas encore comparu devant le magistrat. Il était encore détenu dans ce cachot en cette date du 28 octobre 2016.

Un militant du FNL aile d'Agathon Rwasa torturé puis arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 25 octobre 2016, Viateur Niyongere, un militant du FNL aile d'Agathon Rwasa a été gravement torturé par des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD. Selon nos sources, les faits se sont déroulés en commune Buhiga, province Karuzi. Il a été par la suite conduit au cachot de police de la commune par ses mêmes agresseurs, accusé d'appartenir au parti l'opposition.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Quinze personnes arrêtées en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

En date du 27 octobre 2016, quinze personnes ont été arrêtées, lors d'une fouille perquisition organisée dans le quartier Nyakabiga III, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, des cahiers de ménages ont été le motif de leur arrestation. Elles ont par la suite été relâchées après que leurs chefs de quartiers aient signalé leur régularité.

Arrestations de plusieurs personnes en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 26 octobre 2016, plusieurs personnes ont été arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura, lors d'une fouille perquisition. Selon des sources sur place, les habitants de Musaga, se sont retrouvés ceinturés par la police le matin du 26 octobre 2016. Un contrôle des cahiers de ménages a été opéré à partir de la 8^{ème} avenue jusqu'au petit séminaire vers le quartier Ceceni. La police disait être à la recherche des rebelles cachés dans cette zone.

Ils ont arrêté plusieurs personnes et les ont rassemblées « chez Vyisi », où elles ont été rançonnées pour être relâchées. Les mêmes sources ont indiqué que les habitants de Musaga ne comprennent pas cette attitude de la police qui leur exige des cahiers de ménages alors ces derniers ne sont plus disponibles aux bureaux de la zone.

Un membre du FNL, aile d'Agathon Rwasa, arrêté en province Karusi

Élysée Ndiokubwayo, membre du comité provincial FNL, aile d'Agathon Rwasa en province Karusi a été arrêté le 29 octobre 2016, vers 15 heures, par le chef de poste de police en commune Buhiga. Selon Nathan Barampama, le chef local du FNL, le motif de cette arrestation reste inconnu.

Dix-sept cas de détention illégale en province Rutana

- En date du 26 octobre 2016, cinq détenus étaient encore au cachot de poste de police de Musongati alors que leurs dossiers avaient été clôturés depuis le 24 octobre 2016.
- En date du 27 octobre 2016, douze détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet entre les dates du 1^{er} et 19 octobre 2016. En principe c'est une violation de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

Un cas d'arrestation et détention illégale en province Muyinga

Le nommé Amadi Ndereyimana, âgé de 54 ans, originaire de la colline Cibari, zone Munagano, commune Muyinga, a été arrêté le 22 octobre 2016 par le chef de colline en collaboration avec le représentant communal des Imbonerakure qui l'accusait d'avoir filmé les membres du parti au pouvoir qui étaient dans une réunion. La victime a été conduite au cachot de la PJ en province Muyinga. Elle déclare être victime d'un conflit familial d'origine foncière entre lui et son frère. D'après le détenu, le chef de colline a reçu un pot de vin de la part de son frère pour qu'il soit arrêté.

Six cas de détention illégale en province Ngozi

L'information parvenue à la Ligue Iteka le 28 octobre 2016 a indiqué :

- En date du 11 octobre 2016, le nommé Jean Claude Nahayo, âgé de 20 ans, a été arrêté à Kinyami par la police et conduit au cachot de la PJ Ngozi. Il est accusé de consommation des stupéfiants. Il était encore détenu à la PJ Ngozi en cette date du 28 octobre 2016. Son dossier se trouvait au niveau du parquet de la république de Ngozi.
- En date du 12 octobre 2016, le nommé Claude Irabaruta, âgé de 36 ans, de la colline Gitasi, commune Mwumba et province Ngozi, a été arrêté par la police et détenu au cachot de la P.J Ngozi alors qu'il accompagnait une dame connue sous Maman Princia au poste de police pour dénoncer un plan d'assassinat de cette dernière. Ce détenu est

accusé de tentative d'assassinat et restait toujours détenu à la PJ Ngozi en date du 28 octobre 2016. Son dossier était entre les mains du parquet de Ngozi.

- En date du 12 octobre 2016, le nommé Emmanuel Bigirimana, âgé de 25 ans, né à Nyabibuye, commune Tangara et province Ngozi mais résidant à Kinyami, a été arrêté par des Imbonerakure qui l'ont conduit au cachot de la P.J Ngozi. Il est accusé de V.Q des bidons et des bâches. Son dossier se trouvait au parquet de Ngozi.
- En date du 13 octobre 2016, le nommé Eric Nduwimana, âgé de 21 ans, de la colline Gasenyi en commune Muhanga de la province Kayanza mais résidant à Shikiro dans la ville de Ngozi, a été arrêté par la Police et conduit au cachot de la P.J Ngozi. Il est accusé de V.Q et son dossier se trouvait chez un O.P.J. Le détenu n'avait pas encore comparu pour interrogatoire.
- En date du 15 octobre 2016, le nommé Hérménegilde Nduwimana, âgé de 45 ans, originaire de la commune Gashoho, a été arrêté par des agents du SNR à Masanganzira. Il a été d'abord détenu au cachot de la zone Masanganzira avant d'être transféré le 18 octobre 2016 au cachot du SNR en province Ngozi, puis à la PJ Ngozi le même jour où il reste détenu pour des raisons d'enquête, selon les informations parvenues à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2016. Son dossier se trouvait encore dans les mains d'un OPJ.
- Selon les informations parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2016, le nommé Désiré Kwizera, âgé de 29 ans, colline Musumba, Commune Bukeye mais résidant dans le Quartier Gabiro, a été arrêté par la police à la demande de son employeur puis conduit à la PJ Ngozi où il est encore détenu depuis le 2 octobre 2016. Il est accusé de V.Q. Son dossier se trouve au niveau du Parquet de la République de Ngozi. Depuis son arrestation, il n'a pas comparu devant le magistrat.

Un ressortissant rwandais arrêté sur la frontière Kobero, province Muyinga

Selon l'information parvenue à la Ligue Iteka, en date du 28 octobre 2016, Joseph Gasana, un ressortissant rwandais, âgé de 32 ans, a été arrêté en date du 9 octobre 2016 par la police à Kobero, à la frontalière Burundo-tanzanienne. Accusé d'espionnage, il a été dépourvu de toutes ses pièces d'identités et argent avant d'être transféré au cachot de la PJ à Muyinga où il est toujours détenu. La PJ a déjà terminé ses enquêtes et aucun chef d'accusation n'est retenu à son égard. La PJ attend la décision du bureau du SNR à Muyinga pour statuer sur son sort.

Quatre cas de détentions et arrestations arbitraires

L'information parvenue à la Ligue Iteka, en date du 28 octobre 2016, a indiqué que :

- En date du 3 octobre 2016, les nommés Jean Bosco Nduwayo et Tharcisse Nkurunziza, âgé de 45 ans, né à Gihongoro, commune et province Makamba, fils de Rukanka et Marie Nyandwi, cultivateurs et résidant à la même adresse, ont été arrêtés par le chef de colline accompagné par des Imbonerakure. Dans le registre des détenus, on n'a pas mentionné celui qui les a arrêtés et le motif de leurs arrestations.

L'administration et les autorités policières interrogées sur ces cas de détentions arbitraires ont indiqué que c'était pour des raisons d'enquête ;

- Jean Bosco Sikubwabo, âgé de 28 ans, originaire de la commune Kibago, province Makamba, fils de Germain Ngendahayo, et de Sylvane Kabura a été arrêté par la police le 23 octobre 2016. Le motif de son arrestation n'est pas mentionné ;
- Depuis la date du 27 octobre 2016, Amrani Barutwanayo, chauffeur à l'inspection provinciale de l'enseignement, à Makamba, est détenu au cachot de police à Makamba. Il est accusé de posséder un imperméable de la police. Des sources sur place indiquent que cet imperméable a été laissé dans son véhicule par un AT d'un officier de police qu'il transportait.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Le nommé Oswald Nshimirimana de la 11^{ème} avenue n° 70, en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura, a été arrêté, en date du 25 octobre 2016, par des militaires après une fouille perquisition opérée sur son domicile. Selon des témoins, il a été conduit à la position militaire située à la 10^{ème} avenue puis conduit au cachot de police situé au chef-lieu de la zone vers 12 heures 15 minutes. Il est accusé d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Les mêmes sources indiquent qu'au cours de ce même mois, il avait été arrêté par un Imbonerakure de la zone urbaine de Kamenge et gardé au BSR avant d'être relâché.

1.5. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE

Deux membres du FNL, aile d'Agathon Rwasa, transférés à la prison centrale de Gitega

Eduard Nzambimana, un colonel démobilisé du FNL en commune Bugendana et Ladislas Sabokwigura arrêtés en date du 17 octobre 2016, ont été transférés à la prison centrale de Gitega après avoir comparu au parquet. Ils étaient accusés de tendre des embuscades contre des véhicules et de recruter des rebelles. Selon des sources policières, le parquet n'a montré aucune preuve pour justifier ce transfert des deux détenus. Les autres militants du FNL de cette localité dénoncent l'injustice et précisent qu'Edouard Nzambimana et Ladislas Sabokwigura sont simplement victimes de leur appartenance politique.

Cinq personnes d'une même famille arrêtées et jugées en province Mwaro

En date du 25 octobre 2016, les nommés Léonidas Niyongabo, Pascal Havugimana, Dismas Hakizimana, Régine Ntibahezwa et Béatrice Sabiyumva ont été arrêtés par la police en province Mwaro. La police les a accusés de rébellion, de lésions corporelles et menaces d'attentat. Ils ont été condamnés d'une peine allant de 2 à 10 ans. Les deux femmes ont écopé d'une peine de 2 ans et les trois hommes ont écopé une peine de 10 ans de servitude pénale, jugement prononcé le 28 octobre 2016. Selon des témoins, les cinq personnes s'étaient opposées à l'exécution d'un jugement relatif au bornage d'une propriété et n'ont pas eu droit à la défense.

Une personne arrêtée lors d'une fouille perquisition en zone urbaine Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 23 octobre 2016, des militaires et policiers ont opéré une fouille p perquisition entre la 6^{ème} et la 9^{ème} avenue du quartier Mutakura en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place indiquent qu'il s'agissait d'un contrôle des cahiers de ménages. La même action s'est poursuivie le 26 octobre 2016 à la 8^{ème} avenue du quartier Cibitoke du n°30 à 60. Selon des sources dignes de foi, un domestique inscrit en bas du cachet dans le cahier de ménage a été arrêté au n°39 puis relâché après que son employeur ait donné 2000 fbu à un policier.

Violation du Droit à une propriété foncière

La population de la commune Songa, zone de Muheka, colline Nyabitanga, province Gitega, est dans une situation difficile après une mesure d'expropriation pour cause d'utilité publique, par le gouvernement burundais, survenue il y a 3 ans. Les mêmes informations indiquent que la population expropriée n'a pas été indemnisée. Leurs champs de cultures, leurs maisons et leurs terres ancestrales, ont été saisis et endommagés lors de la construction du barrage de Jiji-Murembwe dans cette localité. Pour le moment la population vit dans une misère totale et sollicite au gouvernement de tout faire pour qu'elle soit indemnisée car en temps normal, l'indemnisation vient avant l'exercice d'expropriation pour cause d'utilité publique.

I.6. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION

Deux médias burundais victimes des sanctions injustes prises par le CNC

En date du 25 octobre 2016, deux médias indépendants ont été sanctionnés par le CNC sur des motifs injustes et inquiétants. Une des deux radios qui ont pu ré-ouvrir après leur destruction le 13 mai 2015 lors du coup d'État raté, a vu, une de ses émissions suspendue : « Karadiridimba » qui donnait la parole aux Burundais de la diaspora pour commenter sur l'actualité du pays. Cette dernière ne passera plus à l'antenne pendant un mois. Sa faute : « avoir introduit et joué le 16 août une chanson qui n'est pas conforme à l'éthique professionnelle et aux valeurs démocratiques et déontologiques », justifie Karenga Ramadhan, président du CNC. « Agateka ka zina muntu » (Les droits de l'Homme) serait le titre de la chanson « indésirable », d'après un journaliste de la radio Isanganiro.

La seconde radio sanctionnée est « Buja FM » (ex-radio 10), mise en demeure pour un mois et priée de ne pas utiliser, sous peine de suspension de ses activités, l'identification de « Buja FM » jusqu'au jour où sa demande de changement de nom sera analysée et accordée par l'Assemblée plénière du CNC. Selon des sources sur place, Radio 10, actuelle Buja FM, s'occupait spécialement des infos culturelles. Le CNC a présenté un motif que cette radio a émis une chanson non conforme à l'éthique professionnelle mais en réalité, elle est restée tout de même considérée comme une antenne de Radio 10 basée au Rwanda, un pays dont les relations diplomatiques ne sont pas bonnes avec le Burundi.

Pour le directeur de la station, le CNC a précipité les choses. « Il aurait dû nous avertir d'abord. Nous savons que certaines chansons sont considérées comme faites pour critiquer le pouvoir », estime Samson Maniradukunda.

1.7. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION

Des organisations de la société civile radiées et d'autres suspendues.

En date du 19 octobre 2016, cinq organisations de la société civile ont été radiées de la liste des organisations de la société civile agréées du Ministère de l'intérieur. Les organisations visées par l'ordonnance du 19 octobre 2016 sont le FORSC (Forum pour le renforcement de la société civile), le FOCODE (Forum pour la conscience et le développement), l'APRODH (Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues), l'ACAT (Action chrétienne pour l'abolition de la torture) et le RCP (Réseau des citoyens probes). Le motif avancé dans cette ordonnance du Ministre burundais de l'intérieur Pascal Barandagiye est que «... les associations susvisées se sont écartées de leurs objectifs consignés dans leurs statuts et s'activent plutôt à ternir l'image du pays et à semer la haine et la division au sein de la population burundaise ». Une autre ordonnance du même Ministre datée du 24 octobre 2016 suspend les activités de cinq autres organisations de la société civile et les accuse de « mener des activités qui ne sont pas en conformité avec leurs objectifs consignés dans leurs statuts mais qui sont plutôt de nature à perturber l'ordre et la sûreté de l'État ».

Ces organisations dont des responsables agissent à partir de l'exil sont :

COSOME (Coalition de la société civile pour le monitoring électoral), CB-CPI (Coalition burundaise pour la CPI), UBJ (Union burundaise des journalistes), Ligue burundaise des droits de l'homme « Iteka » et SOS torture Burundi, qui pourtant, n'est pas enregistré au sein du Ministère de l'intérieur.

Selon des DDHs, ces organisations sont victimes de dénoncer les dérives autoritaires du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza et les violations graves de droits de l'Homme dont il est responsable.

1.8. DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

En province de Kirundo, le mouvement des personnes et des biens entre le Burundi et le Rwanda reste bloqué. Les boutiques et les restaurants se trouvant au poste frontière de Nemba-Gasenyi sont toujours fermés. Pendant ce moment, une disette se déclare dans cette province et un mouvement de déplacement de la population fuyant cette disette inquiète les défenseurs des droits de l'homme et certains administratifs à la base.

En effet, selon des sources sur place en province Kirundo, au moins 4000 personnes des communes de Bugabira, Busoni et Kirundo, ont fui le pays depuis le mois d'août dernier à cause de la disette qui s'est déclarée dans cette partie du pays. Le phénomène a commencé timidement en août pour atteindre son paroxysme en septembre dernier. La seule colline de Kiri en commune Bugabira a enregistré plus de 840 exilés, révèle une source contactée à Kiri en date du 25 octobre 2016. Des témoins, affirment que certains de ces burundais partent après avoir démoli leurs maisons, vendu les propriétés et ne laissent presque rien derrière eux.

Du côté socio-économique, les DDHs s'inquiètent du sort des agriculteurs de la commune Buhinyuza, province Muyinga, qui n'ont pas encore bénéficié de leur "engrais

chimiques" payés étant donné que le bureau de la Poste de Buhinyuza reste fermée depuis deux semaines. Le gérant dudit poste, Eraste Ndayizeye, est introuvable depuis deux semaines.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. DES TIRS ET ATTAQUES ARMEES

Des tirs nourris entendus puis cinq personnes arrêtées par la police en commune Kinyinya, province de Ruyigi

En date du 26 octobre 2016, vers minuit, 5 personnes ont été arrêtés en zone Karindo, commune Kinyinya, province de Ruyigi. Des sources sur place indiquent que ces personnes ont été arrêtées à la suite des coups de feu tirés par des policiers qui craignaient une attaque des rebelles. Ces policiers avaient même abandonnés leur position. Le matin du 27 octobre 2016, le Gouverneur de province de Ruyigi, accompagné de policiers et de militaires se sont rendus sur les lieux, et ont exigé l'arrestation de 5 personnes pour des raisons d'enquête. Cela fait quelques jours que courent des rumeurs d'infiltrations de rebelles dans cette province de Ruyigi.

Une femme blessée à la grenade tendue dans un champ en commune Kibago, , province Makamba

En date du 27 octobre 2016, une femme du nom d'Élisabeth, une cultivatrice, a été grièvement blessée à la grenade en commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, la victime travaillait dans un champ où elle brûlait des herbes quand la grenade a explosé. Elle a été conduite au CDS de Gahama se trouvant en commune voisine de Mabanda.

Une personne tuée en commune Busoni, province Kirundo

En date du 29 octobre 2016, vers 7 heures du matin, le nommé Ramadhan Nzitunga, a été tué sur la colline Gatete, zone Gatare, commune Busoni, province Kirundo. Des sources sur place indiquent que la victime a été tuée par des militaires rwandais qui l'ont fusillé sur le lac Rweru entrain de pêcher des poissons avec ses 2 collègues dont un d'entre eux a réussi à s'échapper et l'autre capturé. Des témoins affirment que lesdits pêcheurs qui sont tous des Imbonerakure, avaient dépassé la ligne de démarcation qui sépare les deux pays dont les relations diplomatiques sont tendues depuis la crise déclenchée par le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Une personne tuée en province Kayanza

En date du 26 octobre 2016, Alexandre Habimana, âgé de 77 ans, habitant de la colline Rwintare, commune de Kayanza, a été égorgé par des personnes inconnues pendant la nuit. L'enfant qui habitait avec lui a crié au secours, mais les voisins sont arrivés tardivement et les auteurs de ce crime étaient déjà partis. D'après ses voisins, les causes de ce meurtre ne sont

pas connues. Ces mêmes sources disent cependant ne pas comprendre pourquoi la police et l'administration publique n'arrivent pas à mener des enquêtes pour déterminer les auteurs des crimes qui se commettent dans leur localité.

Une personne tuée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 24 octobre 2016, Moïse Tuyishemeze, âgé de 21 ans, élève à l'ECOFO Gisovu, en 9^{ème} année, fils de Pierre Mpawenimana et Générose, a été tué sur la colline Gisovu, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, par des hommes non identifiés. Selon nos sources, avant les manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, Moïse Tuyishemeze était membre du FNL, aile d'Agathon Rwasa et après les manifestations, Moïse a adhéré à la ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD.

Une personne tuée en commune Giteranyi, province Muyinga

Une femme du nom de Sophie Nsabimana, âgée de 36 ans, originaire de la colline Shoza, commune Giteranyi, province Muyinga, a été tuée le 24 octobre 2016 et son cadavre retrouvé entre la colline Ruvyagira en Tanzanie et la colline Shoza du Burundi. Selon des témoins sur place, la victime a été tuée à la machette par son frère Juma Burikukiye, âgé de 20 ans qui a par la suite été incarcéré au cachot de la police de la commune avant d'être transféré à la prison centrale de Muyinga, le 27 octobre 2016.

Tentative d'assassinat, menaces, intimidations et traitement inhumains, sur la colline Mugendo-Ndengo, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi

En date du 26 octobre 2016, des coups de feu ont été entendus à Mugendo-Ndengo, créant une peur panique au sein des habitants de la localité. Selon des sources sur place, il s'agissait de la chasse des jeunes de cette localité par le Colonel Jean Pierre Harerimana et ses militaires, qui les accusent d'avoir participé dans les manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza. Les mêmes sources ont indiqué que ces militaires ont tiré à la mitrailleuse sur deux jeunes gens qui étaient sur un vélo. Ces derniers ont réussi à s'échapper en laissant le vélo qui a par la suite été porté par ces militaires. Au cours de cette opération un vieux de 70 ans a été battu sérieusement par ces militaires qui l'accusaient de ne pas montrer où sont passés ces jeunes.

II.2. LE PHENOMENE DE SUICIDE

Depuis un certain temps, la ligue Iteka est inquiète de la recrudescence du phénomène de suicide non élucidé. La police et l'administration se contentent d'affirmer sans aucune enquête que des personnes se sont pendues mais en réalité l'opinion a droit d'en savoir plus sur les mobiles et les circonstances liées à la mort de ces personnes dont le nombre ne cessent d'augmenter. Dans le présent numéro, des cas ont été relevés :

En date du 24 octobre 2016, le nommé Xavier Bizimana, âgé de 49, père de 7 enfants, a été retrouvé pendu dans sa maison, sur la colline Ruvumu, commune Bukirasazi, province Gitega. Des sources administratives et policières parlent de conflits fonciers à la base de cette mort. Des sources sur place quant à elles, indiquent cependant qu'il n'y a pas eu d'enquête pour déterminer le mobile et les circonstances de la mort de cette personne.

Un cas de suicide en province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka le 28 octobre 2016 a indiqué qu'en date du 19 octobre 2016, Evelyne Tuyisenge, âgée de 17 ans, de la colline Nyamwera de la commune Muhanga et qui était élève à l'ECOFO Ceyerezi en classe de 8^{ème} année, a été retrouvée morte pendue. D'après le contenu de la lettre qu'elle aurait laissée, la raison de son suicide est qu'elle a accompli des relations sexuelles avec un camarade de classe et que l'Eglise dans laquelle elle priait n'a pas voulu la réintégrer.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Sit-in des enseignants du lycée Bubanza après l'agression de deux professeurs

Lundi 24 octobre 2016, les enseignants du Lycée Bubanza, ont fait un sit-in après qu'Apollinaire Harerimana et Espérance Niyonzima, tous professeurs au Lycée Bubanza, aient été malmenés et leur domicile saccagé par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD, dimanche 23 octobre 2016. Selon des sources sur place, un des jeunes Imbonerakure a été arrêté par la police de Bubanza tandis que les autres ont pris fuite. Les enseignants disent que l'économiste de l'établissement aurait généré l'incident et ont refusé de continuer les cours tant que les agresseurs ne sont pas encore été arrêtés.

Intolérance politique entre les formations politiques en Province Makamba

Évariste Hatungimana, âgé de 30 ans, originaire de la colline Nyarubanga, commune Kibago, province Makamba, fils de Révérien Berakumenyo et de Libérate Ntakarutimana, membre du Parti CNDD-FDD, a été tabassé par Jean Bosco Nduwayo, membre du Parti sahwanya FRODEBU de la même colline, en date du 3 octobre 2016. Des sources sur place indiquent qu'Évariste Hatungimana a été blessé sur le front et sur la bouche. Selon les mêmes sources, Jean Bosco Nduwayo se vengeait contre Évariste Hatungimana qui avait amené la veille, les Imbonerakure dans son enclos pour l'intimider.

Mésentente entre les membres du parti au pouvoir en province Rutana

En date du 22 octobre 2016, deux groupes de jeunes Imbonerakure sont entrés en confrontations en commune Gitanga, province de Rutana. C'était pendant une réunion organisée par ce même parti dans la commune. Ces membres se sont subdivisés en deux groupes : celui qui accepte les représentants de ce parti au niveau communal provenant de la zone Kinzanza et provincial ; et l'autre qui s'oppose aux chefs actuels surtout l'Honorable Salvator, président de ce parti au niveau provincial. Ces deux groupes se sont lancés des pierres et la réunion n'a pas pu continuer. Le conflit a continué jusqu'à en date du 25 octobre 2016, au marché de Gatereni en zone Kinzanza de la même commune de Gitanga à partir de 7 heures et a engendré la cessation des activités commerciales de ce marché jusqu'à 14 heures. Le marché n'a pas eu lieu comme d'habitude. La population interrogée sur ce comportement ne comprend pas comment les affaires d'une formation politique peuvent violer les intérêts généraux des citoyens.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

La ligue Iteka est inquiète de l'accentuation du phénomène dit de suicide déclaré par des policiers et des agents de l'administration mais dont les motifs et les circonstances ne sont pas révélées par des enquêtes judiciaires objectives.

Elle déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui arrêtent des gens et qui commettent des tortures dans l'impunité totale avec une complicité sans égale de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le code de procédure pénale et le code militaire pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- D'éviter de faire le bras de fer avec des partenaires qui n'ont cessé de secourir des populations burundaises en état de vulnérabilité.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.